

52

AMBASSADE DE LA  
Mission Permanente  
auprès de l'Office des Nations Unies,  
de l'Organisation Mondiale du Commerce  
et des autres  
Organisations Internationales à Genève



REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie

## Conseil des droits de l'homme

### 22<sup>ème</sup> Session du groupe de travail de l'Examen Périodique Universel (EPU)

#### Examen du rapport des Etats-Unis d'Amérique

**Déclaration de Son excellence  
Madame Nakpa POLO,  
Ambassadeur, Représentant Permanent**

**Lundi, 11 mai 2015**

**09 h – 12 h 30**

Le Togo se félicite de la présence de la délégation des Etats-Unis d'Amérique devant le groupe de travail de l'EPU, dans le cadre de son deuxième examen.

Ma délégation prend note de l'attachement résolu des Etats-Unis à la promotion, à la protection et au respect des Droits de l'homme à travers l'adoption des lois, de politiques et programmes, des formations et la mise en place de différents mécanismes.

Dans le domaine de la santé, le Togo salue l'adoption de **la loi sur les soins accessibles à tous** qui prévoit l'allocation de fonds supplémentaires en faveur du régime public d'aide médicale aux personnes à faibles revenus et un régime public d'assurance maladie des enfants.

En ce qui concerne l'accès à l'éducation, ma délégation se félicite des efforts visant à garantir l'égalité des chances dans l'enseignement en particulier **le projet « Excellents éducateurs pour tous »** qui a pour objectif de garantir aux enfants appartenant à des minorités, l'égalité d'accès à un enseignement de qualité dispensé par des enseignements expérimentés et qualifiés.

Tout en prenant note des différentes mesures prises aussi bien au niveau fédéral qu'au niveau des Etats fédérés pour lutter contre la discrimination, ma délégation reste préoccupée par la multiplication de comportements policiers discriminatoires, les crimes motivés par la haine et de manière générale, la discrimination raciale en matière de vote, d'emploi, de logement, d'éducation, de santé et la discrimination à l'égard des migrants.

Le Togo formule les recommandations ci-après à l'endroit des Etats-Unis d'Amérique :

- ratifier les Conventions internationales relatives aux droits de l'homme en particulier le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant ;
- instaurer un moratoire sur l'application de la peine de mort en vue de son abolition ;
- lutter efficacement contre le profilage racial et l'utilisation excessive de la force par la police sur les personnes de couleur.

**Je vous remercie !**